

C'EST TROP INJUSTE



Alémaniques mieux traités

Le personnel de l'Etat a appris que les salaires seraient revalorisés de 0,3% en 2018. Et l'augmentation annuelle du palier représentera 1% de la masse salariale. Jusque-là, tout va bien. On découvre cependant que le grand argentier est bien plus généreux avec les Alémaniques: dans le communiqué diffusé mercredi, il est écrit que cette évolution aura une incidence financière d'environ 13 millions tandis que la version allemande parle d'un montant de... 130 millions! Y a-t-il des salaires fictifs à l'Etat dont bénéficieraient les Alémaniques? Achète-t-on ainsi le silence des Lacois? Y aurait-il des placards remplis de cadres singinois? Et si George Godel avait un problème avec les chiffres? >> MAG

Le moratoire est prolongé

Scanners et IRM >> Le Conseil d'Etat reconduit jusqu'au 31 décembre 2021 le moratoire sur la mise en service de scanners et d'IRM. Introduite en 2016, cette suspension a permis de contenir l'offre de ces deux types d'équipements médicaux lourds sur le territoire cantonal. Il s'agissait alors, pour l'Etat, d'éviter une surcharge «pouvant générer une augmentation des coûts de la santé et des examens inutiles et potentiellement néfastes pour les patients», rappelle la Direc-

tion de la santé (DSAS) dans un communiqué.

«Le moratoire a permis de juguler une offre importante», note la DSAS. Qui s'en félicite, même si certains projets déjà avancés et pour lesquels des investissements irréversibles avaient été consentis ont dû être autorisés. Au prorata de sa population, le canton compte aujourd'hui 15,8 IRM et 13,4 scanners. Contre cinq et quatre en 2005.

«La réflexion sur la mise en œuvre de la régulation des

équipements et, in fine, sur la mise en place d'une véritable planification de ce domaine pour tenir compte du besoin des patients se poursuit», souligne encore la DSAS. Un système récemment mis en place à Neuchâtel nourrit cette réflexion. Mais l'analyse des résultats prendra encore du temps. C'est pour cela que le Conseil d'Etat, sur proposition de la commission de planification sanitaire, a prolongé le moratoire de quatre ans. >>

PATRICK PUGIN

BULLE

CONCOURS DE BARBES
Le bar Le Moderne va se transformer ce samedi soir en grande fête des barbous. La soirée sera en effet consacrée à un concours de barbous avec un jury composé des Barbous de la Gruyère et du salon de coiffure et barbier Jesal inc. à Vuadens. En parallèle, la soirée sera animée par Jakstaff, qui distillera sa musique afro-américaine des années 1930, ainsi que par DJ Kousto et sa sélection de vinyls. GCH

L'assistance pharmaceutique dans les EMS doit faire face aux nouvelles exigences fédérales

Sursis pour le système fribourgeois

<< LOUIS RUFFIEUX

Médicaments >> Optimisme mesuré du côté des acteurs fribourgeois du modèle d'assistance pharmaceutique dans les Etablissements médico-sociaux (EMS): les assureurs viennent d'accepter de leur accorder un peu de temps pour trouver une solution leur permettant de satisfaire à une nouvelle ordonnance fédérale (La Liberté du 9 décembre). Mais Emmanuel Michielan, secrétaire général de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), reste prudent sur l'avenir du système. «Les homes ne le prolongeront pas à n'importe quel prix», avertit-il.



«Si les homes ne trouvent plus leur compte dans le système, ils pourraient y renoncer»

Emmanuel Michielan

L'ordonnance sur la compensation des risques entre assureurs exige, dès le 1^{er} janvier 2018, la fourniture de données individuelles sur la consommation de médicaments de chaque assuré (hors hospitalisations). Problème: l'assistance pharmaceutique mise en place voilà quinze ans dans les EMS fribourgeois est fondée sur un forfait payé par les assureurs. Il n'est actuellement pas possible d'extraire toutes les données souhaitées sur la médication de chaque résident.

Vent de panique

Un vent de panique a soufflé, le mois dernier, quand le problème est apparu dans toute son acuité. D'autant plus qu'il ne restait que quelques semaines pour trouver une solution. Fribourg a remué ciel et terre pour éviter



Mise en place il y a 15 ans, l'assistance pharmaceutique est fondée sur un forfait payé par les assureurs. Fotolia-photo prétexte

30
En pour cent, l'économie que réalisent les assureurs par rapport à la moyenne suisse

que la foudre n'anéantisse une construction exemplaire sous l'angle des coûts de la santé. La conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, notamment, a écrit au directeur de l'Office fédéral de la santé publique, avec copie à son ministre de tutelle Alain Berset.

La fin de l'assistance pharmaceutique dans les EMS ne ferait que des perdants. Grâce à la collaboration instaurée entre le pharmacien de référence du

home, les médecins qui y interviennent et le personnel infirmier, le choix des médicaments a été «optimisé» qualitativement et quantitativement. Les négociations directes avec l'industrie pharmaceutique pour leur achat se traduisent par des économies substantielles.

En payant un forfait de 5,50 francs par jour et par résident, auquel s'ajoute 1,30 franc pour rémunérer le pharmacien, les assureurs payent un tarif in-

férieur de 30% à la moyenne suisse. Ce forfait a d'ailleurs baissé depuis l'introduction du système, en 2002. Les coûts d'aujourd'hui pour les médicaments dispensés dans les EMS fribourgeois sont près de 30% inférieurs à ceux d'il y a quinze ans, malgré les hausses annuelles enregistrées ces quinze dernières années. Au total, des dizaines de millions de francs ont été économisés.

Comment pérenniser le système tout en le rendant compatible avec l'obligation de fournir des données individuelles sur le volume des médicaments dispensés à chaque résident? La solution passera sans doute par une extraction des données dans les systèmes informatiques des EMS. Mais encore faudra-t-il que les partenaires se retrouvent sur un modus vivendi.

Un groupe entend même ne payer les forfaits que rétroactivement, quand la parade aura été trouvée. «Or, relève le secrétaire de l'AFIPA, on ne peut pas demander aux EMS d'avancer des dizaines de milliers de francs et de prendre un gros risque. De nombreuses questions restent ouvertes, par exemple sur la prise en charge des frais de recherche et sur l'importance des coûts administratifs générés par l'extraction des données. Si les EMS ne trouvent plus leur compte dans le système, ils pourraient y renoncer.»

Ce serait alors le retour à la formule qui prévaut ailleurs: les ordonnances pour les résidents partent à la pharmacie, comme c'est le cas pour tout patient traité en ambulatoire. Il en serait ainsi fini du forfait, des économies des commandes groupées et du pharmacien référent pour chacun de la bonne quarantaine d'EMS du canton. >>

«UNE USINE À GAZ», SELON LE CHEF DES PHARMACIENS

Assureurs, AFIPA et représentants des pharmaciens se réuniront au début 2018 pour tenter d'accorder leurs violons. Des résultats de cette séance dépendra la décision des homes de poursuivre ou non le modèle en vigueur depuis 2002.

Président des pharmaciens fribourgeois, Christian Repond n'ose pas imaginer l'abandon de l'œuf de Colomb. «Mais il faudra qu'on travaille pour faire tourner l'usine à gaz», observe-t-il, sans cacher sa

désillusion sur les mécanismes helvétiques de la santé. L'usine à gaz? «Oui, l'exercice ne servira à rien. Les données sur le volume des médicaments consommés par chaque résident qui seront communiquées aux assureurs seront justes, mais les coûts qu'ils calculeront seront faux, dans la mesure où ils se référeront aux prix publics des médicaments, bien supérieurs à ceux qui sont payés par les EMS fribourgeois.» LR